

Conseil d'administration de l'UQAM — 30 avril 2019

Rapport des déléguées étudiantes

À toutes les étudiantes, tous les étudiants de l'UQAM,

Voici les faits saillants de la dernière rencontre du Conseil d'administration.

Points d'information

La rectrice a d'abord fait un retour sur les stages, nous faisant part que le Conseil des ministres se rencontrait sous peu pour discuter de la « compensation » qui serait mise en place dans les prochains mois. Elle nous a aussi rapporté que la politique 42 sur le harcèlement psychologique devrait être adoptée au CA de juin prochain.

Mea culpa au sujet d'une résolution portant sur le projet de Loi 21

Le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État soulève actuellement les passions. Heureusement, plusieurs membres de la société civile se sont déjà prononcés pour dénoncer ce projet de Loi discriminatoire et pour faire valoir leurs vives inquiétudes face aux conséquences de celui-ci : la Ville de Montréal, plusieurs commissions scolaires, le Barreau du Québec, et plusieurs chercheur-euses ont pris position en ce sens. Nous considérons que l'UQAM, université située au cœur d'une métropole et qui se veut ouverte sur le monde, une université « audacieuse », selon ses propres mots, devrait prendre position. Nous avons ainsi rédigé une [proposition](#) à l'effet que l'UQAM dénonce ce projet de loi et s'inquiète publiquement pour ses étudiants-es et diplômés-es, qui risqueront d'en subir les effets. Toutefois, le projet de proposition a été remis avec quelques heures de retard en raison des délais écourtés pour le congé pascal et ni la direction, ni les membres du conseil n'ont accepté de traiter de la proposition. La présidente a notamment souligné que le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et les Universités du Québec (UQ) ont décidé de ne pas déposer de mémoire lors de la commission sur le projet de Loi. Nous entendons néanmoins déposer cette proposition au CA du mois de juin.

Budget 2019-2020

Le budget initial 2019-2020 nous a été présenté. Compte tenu de la nouvelle formule de financement du MEES, le financement reçu par l'UQAM est plus sensible aux variations de l'effectif étudiant de l'Université. Il s'agit donc d'un budget déficitaire de 4,5 millions de dollars qui a été adopté. Cela représente néanmoins 1 % de tous les produits de l'Université. Ainsi, l'UQAM ne prévoit pas de compressions ni de coupures, et préfère attendre le dépôt des règles budgétaires du MEES. Notons aussi que les produits de l'Université sont en partie financés par une indexation des frais de scolarité et frais afférents, indexation prévue par le gouvernement. Ce sont donc des hausses de 3 % des droits de scolarité et de 4 % des cotisations que nous aurons à payer sur nos factures étudiantes dès septembre.

Un bilan sur l'effectif étudiant devrait avoir lieu à la fin mai. La rectrice rapporte qu'une baisse se fait sentir aux premiers cycles, particulièrement dans les programmes courts, mais que les cycles supérieurs voient leur effectif étudiant croître. Il faut aussi contextualiser cela : il y a une baisse démographique au Québec. Un groupe de recherche des UQ se penche en ce moment sur la question, et notamment sur l'impact que pourraient avoir les grèves sur la population adulte. Une membre demande un suivi à l'agenda du conseil, afin que le CA soit en mesure de suivre cet état des lieux sur les mesures tentées et leurs résultats. Nous vous tiendrons au courant de ces avancées.

Quant aux étudiants étrangers, rappelons que le gouvernement a permis le décloisonnement de leurs frais de scolarité. Pour l'instant, l'UQAM maintient les frais de scolarité tels quels.

Nomination pour le vice-rectorat à la vie académique (VRVA)

Le CA a entériné la nomination de monsieur Jean-Christian Pleau comme vice-recteur à la vie académique après consultation. Nous avons souligné que le règlement no 3 sur les procédures de désignation, qui prévoit ce mécanisme de consultation, devrait être modifié pour les étudiants-es et chargés-es de cours soient également consultés-es.

Suivis

Lors d'un CA précédent, il avait été demandé à madame Danielle Laberge, VRVA sortante, de se pencher sur les programmes courts qui sont fermés (sur les raisons de ces fermetures, par exemple). Or, la VRVA nous a dit que cela n'était pas vraiment dans la liste des priorités de son équipe, donc que le point serait remis ultérieurement.

Le renouvellement professoral devait également être étudié. Une membre du CA avait demandé à ce qu'une projection pour les deux prochaines décennies soit élaborée afin d'évaluer l'effectif et ainsi prendre des décisions en termes de ressources humaines qui soient conséquentes. La VRVA a répondu que l'UQAM ne possède pas les ressources, notamment actuarielles, pour faire ce genre d'évaluation.

Enfin, lors du CA extraordinaire pour la validation de la session d'hiver 2019 le 18 avril dernier, il avait été demandé à madame Laberge de justifier en vertu de quel règlement elle s'était donné le droit de suspendre et de modifier l'application des règlements dans le cadre de la dernière grève, sans passer par la Commission des études ni le Conseil d'administration (comme le prévoient les chapitres sur l'*Entente d'évaluation* des règlements no 5 des études au 1er cycle et no 8 des études aux cycles supérieurs). Cette dernière est revenue sur le sujet en affirmant que les articles 2.4 du règlement no 5 et 2.1.7 du règlement no 8 donneraient le droit à la VRVA de ne pas faire appliquer une partie d'un règlement pour régler une situation. Cette réponse ne nous a pas paru satisfaisante vu les libellés des articles. Hélas, aucun-e autre administrateur- trice n'a réagi quant à ce non-respect des règlements...

Sur ce, nous remercions l'ensemble des étudiantes et étudiants qui se sont impliqués-es dans cette campagne pour la rémunération de tous les stages et souhaitons une bonne fin de mandat à madame Laberge.

Solidairement,

Maxine et Stéphanie

Prochaine rencontre régulière : 18 juin 2019, 16 heures

